

POLYCLINIQUE LE VAL DE LYS

Maternité



PRÉPARATION DE VOTRE VALISE

Pour ce moment unique, prévoyez à l'avance un petit sac à part dans lequel vous mettrez le strict nécessaire pour vous et votre bébé.

POUR LA NAISSANCE

- pour la maman :**
- Un grand tee-shirt à manches courtes
 - Un brumisateur (pour vous rafraîchir)
 - Des CD (vous pourrez passer votre disque préféré)
 - Un slip à usage unique.
- pour bébé :**
- Body, pyjama, brassière, chaussons, bonnet.

PENDANT LE SÉJOUR

- pour la maman :**
- Des tenues confortables
 - Une paire de chaussons
 - Un nécessaire de toilette : gants , serviettes, brosse à dent
 - Slips jetables.
- si vous allaitez :**
- Soutiens gorges et coussinets d'allaitement
 - Des vêtements avec ouverture sur le devant
- pour bébé :**
- Bavoirs, bodys, brassières,
 - Paire de chaussons ou chaussettes
 - Pyjamas ou grenouillères
 - Nécessaire de toilette : serviettes , gants

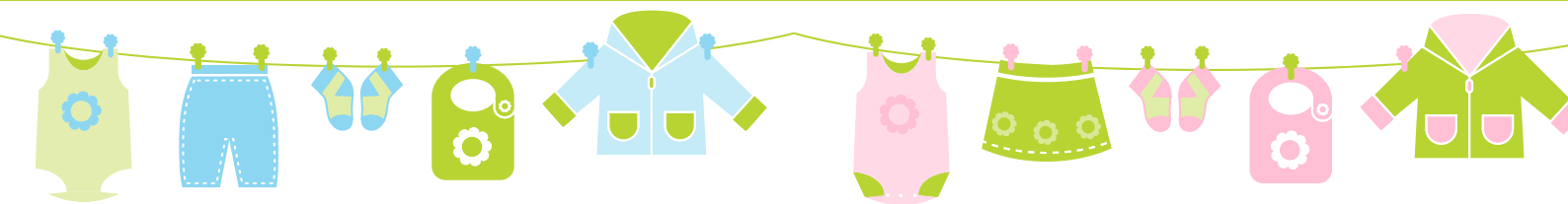
Son doudou : nous vous conseillons, une fois lavé, de dormir avec pendant quelques jours pour que le doudou s'imprègne de votre odeur, cela rassurera bébé.

Les affaires pour le confort du Papa ou de l'accompagnant(e) :

Vêtements confortables et légers (il fait chaud dans la salle d'accouchement) boissons, biscuits, tartines, fruits ou de la monnaie pour le distributeur car le travail peut durer longtemps, de quoi lire ou s'occuper, une crème ou huile de massage pour masser votre compagne et l'aider à se détendre pendant les contractions.

Pour la sortie :

Un manteau ou une combinaison et un équipement de sécurité réglementaire lors du transport en voiture.



Bienvenue à la maternité de la Clinique Val de Lys

1- Avant votre admission

En cas de grossesse pathologique, les cinq premiers mois sont pris en charge à 80 %. Il vous restera le ticket modérateur à régler. A partir du 6^{ème} mois, la prise en charge est totale.

La consultation d'anesthésie est obligatoire au dernier mois de la grossesse. Les coordonnées du cabinet des anesthésistes vous seront données par votre gynécologue.

Merci d'apporter :

2- Le jour de votre admission

Vos documents administratifs

- Votre carte Vitale mise à jour
- Le livret de famille
- Les cartes d'identité pour les couples non mariés
- La reconnaissance anticipée faite en mairie.

Pour les couples non mariés et les mères célibataires, il est recommandé de faire la reconnaissance anténatale. Elle peut se faire à tout moment de la grossesse, dans toute mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Ce document sera à apporter à la maternité.

N.B. : Les éventuels dépassements d'honoraires : certains médecins ont choisi de pratiquer des honoraires libres avec droit aux dépassements. Selon le contrat souscrit, le dépassement pourrait être pris en charge par votre mutuelle. Vous devez en convenir avec votre praticien et/ou votre anesthésiste réanimateur. Nous vous conseillons de vous rapprocher ensuite de votre mutuelle.

Vos documents médicaux

- Votre carte de groupe sanguin de receveur, avec deux déterminations
- Vos résultats, éventuellement, d'échographie, de scanner et d'examens biologiques
- Le carnet de surveillance de grossesse délivré par votre médecin
- L'ordonnance de vos médicaments (en cas de traitement en cours)
- Le résultat du prélèvement vaginal
- La consultation d'anesthésie et le document d'information sur la péridurale
- Le projet naissance.



3- Le jour de votre arrivée

Lorsque le bébé s'annonce...

Rendez-vous directement à la maternité du Val de Lys.

Vous y serez accueillie de jour comme de nuit par la sage-femme qui surveillera le bon déroulement du travail et fera appel aux praticiens concernés en temps utile.

4 La déclaration de naissance

La déclaration de naissance

Elle doit être effectuée par vos soins dans les trois jours qui suivent la naissance à l'officier d'état civil du lieu de naissance (art. 55 du code civil alinéa 1^{er}), après avoir retiré l'attestation de naissance auprès du personnel soignant. Elle s'effectue à la mairie principale de Tourcoing.

Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de trois jours. Lorsque le dernier jour de ce délai est un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.



Soins du bébé et de la maman

- L'équipe de sages-femmes et auxiliaires puéricultrices vous aidera et vous conseillera pour : les premiers soins de bébé, la mise au sein ou au biberon, les changes et la toilette du matin.
- Vous serez suivie régulièrement par votre gynécologue accoucheur, et votre bébé par l'un des pédiatres de la maternité.
- Le bébé restera dans votre chambre pendant le séjour, cependant, ne le laissez jamais sans surveillance.